

Avis adopté

Séance plénière du 13 septembre 2023

Le sens de la peine

Déclaration du groupe Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Près d'un tiers des sortants de prison de l'année 2016 ont à nouveau été condamnés pour une infraction commise dans l'année de leur libération. Parmi eux, 79% ont été sanctionnés d'une nouvelle peine d'emprisonnement ferme. A peine sortis, déjà re-rentés.

Alors, financer de nouvelles places en prison ou allouer des fonds à la prévention, à la réinsertion et aux alternatives ? Si la prison n'est pas la solution, pourquoi y concentrer tous les moyens du système pénal ? Les personnes auditionnées au CESE ont été claires : l'augmentation des places en prison ne permet ni de réduire la délinquance, ni d'éviter la récidive, ni de favoriser la réinsertion. Or, pendant que perdure l'aveuglement carcéral, des femmes meurent sous les coups de leur conjoint, des enfants restent sous l'autorité d'un agresseur, voire de leur agresseur, et des auteurs de violences sexistes et sexuelles récidivent sans impunité.

Un féminicide est enregistré tous les trois jours, 147 en 2022. Il est déjà trop tard lorsque la prison est envisagée. Le système a failli en amont, au moment de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, au moment d'accueillir les plaintes de victimes de violences conjugales et intrafamiliales, au moment de prononcer des ordonnances de protection, encore insuffisantes, ou de proposer des dispositifs d'assistances ou de distanciation physique. Une justice qui ait du sens pour la victime, pour l'agresseur et pour la société, c'est une justice qui ait les moyens d'adapter ses peines, de prévenir les récidives et de favoriser la réinsertion. C'est une justice qui agit en amont de la peine, pour accueillir et encourager les dépôts de plaintes.

La justice française, dans son fonctionnement et dans ses failles, tend à reproduire de fortes inégalités de classe, de genre et de race. Enfermer et punir, isoler et marginaliser. Le lien qu'entretient une société à ses marginaux, ses délinquants et ses criminels en dit plus de la société elle-même que de ses indigents. Comment trouver un sens à la peine lorsque des délinquants en cols blancs ne passeront jamais la porte de prisons dans lesquelles trois quart des détenus ont quitté l'école avant d'avoir 18 ans ? L'isolement, la pauvreté et l'origine sociale vont déterminer la réponse pénale et se verront renforcés par la détention.

A la répression, nous préférons aujourd'hui la prévention et la réparation. Avec l'éducation comme première alternative à la prison ; pour reprendre Victor Hugo, "ouvrir une école, c'est fermer une prison". La justice restaurative, la justice de proximité, les stages de sensibilisation et le suivi psychologique en offrent d'autres. Cet avis met en lumière les initiatives locales, départementales et nationales qui tendent à privilégier le dialogue à l'isolement et l'accompagnement à la solitude. Elles sont autant d'espaces pour envisager la peine comme un temps à la fois de réparation pour la victime, et de responsabilisation pour l'auteur.

Toutes ces alternatives demandent des moyens et une politique volontariste. Pour donner un sens à la peine, le système pénal doit se penser comme le rouage d'un système plus large.

Nous tenons à saluer ce très beau travail et à féliciter les rapporteurs pour la richesse et la justesse de cet avis. Cette réflexion menée par la société civile organisée sur le sens de la peine a montré ce que le CESE sait faire de mieux : un pas de côté vis-à-vis de l'emballement médiatique et politique pour comprendre les principes fondamentaux de notre système judiciaire, les mécaniques de la violence et les possibilités de réinsertion.

Le groupe des Organisations Étudiantes et Mouvements de Jeunesse votera cet avis.